**Bulletin interne du Centre Primo Levi - Janvier 2024**

**Revue de presse**

« [Les demandeurs d’asile abandonnés d’un centre social francilien](https://www.streetpress.com/sujet/1704474178-demandeurs-asile-etrangers-migrants-abandonnes-centre-social-francilien-coallia) » - StreetPress – 8 janvier

« En Ukraine, le douloureux retour des prisonniers de Russie » – Le Monde – 8 janvier (en pj)

« Immigration : les demandes d’asile à un niveau record en France, derrière l’Allemagne et l’Espagne » - Le Monde – 23 janvier (en pj)

**Communiqués**

« [Motion de rejet : les organisations appellent au retrait du projet de loi Asile et Immigration](https://primolevi.org/actualites/motion-de-rejet-les-organisations-appellent-au-retrait-du-projet-de-loi-asile-et-immigration.html) » - 12 décembre

« [Contre l’arbitraire et l’inhumain, ce projet de loi doit être rejeté](https://primolevi.org/actualites/contre-larbitraire-et-linhumain-ce-projet-de-loi-doit-etre-rejete.html) ! » – 19 décembre

**Tribunes**

[Loi immigration : « Ayons le courage d’opposer à la restriction des libertés, un véritable sursaut citoyen »](https://primolevi.org/actualites/loi-immigration-ayons-le-courage-dopposer-a-la-restriction-des-libertes-un-veritable-sursaut-citoyen.html) - Libération – 8 janvier

 « [Contre la loi de la honte, restons mobilisé·es](https://primolevi.org/actualites/contre-la-loi-de-la-honte-restons-mobilise%C2%B7es.html) » – Médiapart – 12 janvier

**Centre de soins**

**Départ.** Dimitra Kolonia, psychologue clinicienne, a quitté le CPL en décembre, après 4 années à son poste. Notre stagiaire psychologue, Franziska Desnoy, qui jusque-là était co-encadrée par Emilie Abed et Dimitra Kolonia, sera dorénavant encadrée par Emilie Abed et Nathalie Dollez.

**Base de données.** La base de données a été renseignée mi-janvier par notre bénévole, Liliane Passavant, pour prendre en compte l'ensemble de l'activité du centre de soins en 2023 (profil des patients + consultations). L’équipe du centre de soins (service accueil inclus) va renseigner les bilans d'activité pour nourrir le rapport d'activité et les rapports bailleurs. Sibel Agrali complètera les tableaux globaux des statistiques annuelles et analysera les tendances remarquées en 2023.

**Matériel de prévention VIH/ IST.** Le CPL a reçu en novembre du matériel de prévention VIH et IST, commandé auprès de l'ARS. Les médecins et assistantes sociales du centre auront la possibilité de proposer celui-ci dans le cadre de leurs consultations.

**Règles élémentaires.** Le CPL a bénéficié d'un don important de serviettes hygiéniques (17 cartons) suite à une collecte nationale auprès des magasins Monoprix organisée par l'association Règles élémentaires.

**Chèques de service.** Une nouvelle demande de 400 chèques de service a été accordée par la Fondation Abbé Pierre, dans un contexte de baisse de ses moyens financiers. La précédente demande avait permis aux patientes et patients, dont la demande d’asile avait été rejetée, de continuer à bénéficier de cette aide jusqu'à la fin d'année.

**Clowns Sans Frontières.** A la demande de Clowns Sans Frontières une rencontre avec l'ensemble de l'équipe artistique participant à la session 2023-2024 a été organisée le 19 décembre. Sibel Agrali et Armando Cote ont pu présenter les bienfaits exprimés par les patientes et patients (enfants et adultes), évoquer la question des informations partagées et le respect de la confidentialité (charte éthique de CSF et code de déontologie du Rire médecin, par exemple). Par ailleurs, tous les participants aux ateliers CSF ont été invités par la coordinatrice du Cirque Electrique à participer gratuitement au spectacle accueilli sous le chapiteau pendant la semaine de fermeture du centre de soins, entre Noël et le Nouvel an.

**Maison de la Poésie.** La séance de restitution des ateliers hebdomadaires d'expression créative à la Maison de la Poésie sera annoncée dans sa programmation officielle et sera donc ouverte au public (le samedi 27 avril à 15h).

**Groupe de parole.** Le groupe de parole hebdomadaire, animé par Nathalie Dollez et Emilie Abed, annoncé pour la rentrée 2023, démarrera finalement le lundi 5 février. Un lieu extérieur au CPL, mais proche, le centre culturel Pouya, accueillera le groupe.

**InfoMIE.** Le vendredi 1er décembre, Aurélia Malhou et Pâmela Messias Arantes ont participé à la journée d'étude organisée par l’InfoMIE autour d'une actualisation des connaissances concernant les mineurs isolés.

**Français Langue d'Accueil**.  Sibel Agrali a reçu le 11 janvier le président et la directrice de l'association Français Langue d'Accueil au Centre. Après 15 années d'existence, cette association souhaite réfléchir sur l'évolution de leur projet associatif. Il s’agit d’un des rares lieux à encore accueillir des personnes sans papiers, 40% de leurs bénéficiaires ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture. Il a été convenu que le CPL pourrait leur orienter des patientes et patients.

**Projet CLIC.** Le CPL va accueillir la personne responsable du projet CLIC au sein de Réfugiés Bienvenue pour mieux connaître ce projet consistant à favoriser l'insertion sociale et sortir les personnes exilées de leur isolement.

**Logiciel/base de données.** Après près d'un an d'échanges pour conclure la contractualisation des termes de nos engagements avec EIG, éditeur du logiciel « éO Maisons de santé », une réunion de lancement de la collaboration a eu lieu le 12 décembre pour définir les étapes et le calendrier de la mise en place de ce logiciel. La fin du mois de juin et le mois de juillet sont envisagés pour la formation de l’équipe et la prise en main du logiciel.

**Transmission/Formation**

**Formations.** Le 6 et 7 décembre Nathalie Dollez a mené la formation « Exil et traumatisme » auprès de l’association ASLD41 (Accueil, Soutien et Lutte contre les Détresses) dans le chef-lieu du Loir-et-Cher, à Blois. Armando Cote s’est lui déplacé dans le Limousin, à Limoges, pour former l’équipe de l’ARSL (Association de Réinsertion Sociale de Limousin) à la thématique du « traumatisme chez l’enfant – fantasmes, fiction, et réalité ». Emilie Abed et Valentin Hecker ont assuré la formation « Traumatisme et famille » au CICP le 15 décembre. Armando Cote et Valentin Hecker ont assuré le 11 janvier la formation « Paradoxes de la douleur » en ce même lieu.

**Recrutement.** Une responsable de formation pour remplacer Pauline Wetzel pendant son congé maternité est en cours de recrutement.

**Colombie.** Armando Cote s’est déplacé en octobre 2023 en Colombie à l’invitation de la Asociacion Foro del Campo Lacaniano de Medellin et Bogota. Il est intervenu lors de cinq conférences sur les effets de la violence politique envers les enfants, adolescents et familles.

**Mémoires.**

Le numéro sur l'interprétariat est en cours de relecture et sera prochainement envoyé à la maquette et à l'impression. Sa sortie est prévue pour le début du mois de février. Le numéro sur les frontières est en cours d'écriture pour une sortie prévue pour la fin du mois de mars. La prochaine thématique de réflexion portera sur le sujet du vieillissement en exil.

Le temps de travail de Marie Daniès a été réduit, elle travaille désormais en tant que rédactrice en chef de notre revue les lundi, mardi et mercredi matin.

**Communication et plaidoyer**

**Fiche pays RDC**. La fiche pays RDC, résumé de la situation sociale et politique du pays, et destiné au futur centre de ressources en ligne, est en cours de relecture et bientôt de maquettage.

**Rapport annuel 2023**. Les entretiens avec l’équipe du CPL démarrent et se poursuivront pendant le mois de janvier et février pour une sortie du rapport le 26 juin.

**Rapport santé mentale**. Le texte du rapport est en cours de relecture et de finalisation, pour une sortie le 07 avril (sauf changement), Journée mondiale de la santé.

**Newsletter**. Une nouvelle version de la newsletter est à l’étude, l’objectif est de pouvoir donner une image globale, à 360°, des actions du CPL (soigner, transmettre, mobiliser).

**Loi immigration**. Le Conseil constitutionnel rend sa décision le 25 janvier sur la conformité de la loi immigration. Une communication collective inter associative est prévue. Le CPL publiera de son côté un document d’analyse de l’impact de la loi sur ses patientes et patients.

**Campagne** [**Stop Inhumanity**](https://www.against-inhumanity.org/campaigns/stop-the-inhumanity-at-europes-borders/stop-a-linhumanite-aux-frontieres-de-leurope-francais/). La campagne de plaidoyer, initiée par SOS Méditerranée et rejointe par 60 organisations européennes (dont le CPL), sera lancée le 30 janvier prochain, depuis Genève.

**Collecte de fonds**

*Financements privés*

**Fondation Girafe Formations.** La Fondation Girafe Formations (abritée par la Fondation Caritas) a octroyé un financement pluriannuel de 60 000 € (sur 2023-2024).

**Judy And Peter Blum Kovler Foundation**. Suite à une prise de contact initiée par M. Peter Kovler et aux échanges qui ont suivis, la Fondation, dont il est l'administrateur avec sa femme, a fait un don de 8 000 dollars au CPL.

**Friends of Fondation de France.** Pour bénéficier du don de la Judy and Peter Blum Kovler Foundation, un projet a été créé sur le site de [Friends of Fondation de France](https://www.friendsoffdf.org/projects/centre-primo-levi/). Le CPL peut désormais recevoir des dons en provenance des Etats-Unis pendant 3 ans.

**Fonds Transmission et Fraternité.** Le fonds Transmission et Fraternité a été sollicité dans le cadre d'un soutien exceptionnel pour l'année 2023, pour lequel un avis positif a été rendu.

*Financements publics*

**FAMI.** La relance de l'appel d'offre relatif à l'interprétariat est en cours.

**ARS IDF.** Une aide exceptionnelle supplémentaire de 50 000 euros a été attribuée au CPL en décembre suite à notre sollicitation au regard des prévisions d'atterrissage budgétaire en 2023.

**Min. de l'Int. / Direction de l'Asile.** Une subvention supplémentaire de fin d'année de 100 000 euros a été octroyée au CPL pour 2024, avec la possibilité d'allouer une partie de ces fonds sur 2023.

**Dihal.** La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement a fait bénéficier le CPL d'une subvention de 36 000 euros pour 2023.

*Campagne de collecte de fin d’année*

Le CPL a collecté 64 933 euros à travers 860 paiements (contre 68 316 euros et 921 paiements en 2022). Il s’agit d’un très bon résultat car la campagne de 2022 avait bénéficié de l'effet porteur de la parution du rapport « Femmes exilées, une violence continue ». Le montant moyen de don a été plus élevé également. Pour les besoins de cette campagne, Marie-Caroline Saglio-Yatzirmisky a accepté de se prêter au jeu d'une interview, largement diffusée auprès de nos donateurs et donatrices et sur les réseaux sociaux et la lettre d'information. Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année 2023, le résultat des dons (particuliers, entreprises, groupes Acat, AIF, autres associations) est supérieur d'environ 17 000 euros à l’année 2022. Un résultat qui s'explique par une augmentation des dons d’entreprises (notamment suite au petit déjeuner organisé au CPL avec la Caisse d'Epargne).

**Administration-finances**

**Appel d'offres du marché d'interprétariat.** Les propositions reçues suite à l'appel d'offres du marché d'interprétariat ont été analysés, la date limite de dépôt étant le 2 janvier 2024 pour un démarrage du marché le 1er février 2024.

**FAMI.** Le reporting financier a été suspendu suite à la finalisation des statistiques concernant les demandeuses et demandeurs d’asile dans notre file active, dont le nombre est inférieur (2022-2023) au prévisionnel communiqué lors du dépôt de notre dossier. Le CPL est en attente du retour de notre bailleur.

**Clôture 2023.** Le travail préparatoire de la clôture 2023 est en cours, la révision des comptes par le CAC est prévue fin février prochain.

**Direction générale**

Le CPL a accueilli le 15 janvier Tatiana Theys comme nouvelle directrice générale. Tatiana a une expérience de plus de 20 ans dans le secteur sanitaire. En tant que directrice d’hôpital, elle a œuvré dans des hôpitaux publics comme la Pitié Salpêtrière mais aussi des établissements associatifs comme les Diaconesses. Elle a coordonné des projets importants de restructuration hospitalière (maternité de Port Royal ou des Diaconesses, Nouveau Lariboisière…) et travaillé sur le développement des relations Ville-Hôpital, par exemple à travers la création de centres de santé. Au cours de son parcours, elle s’est intéressée plus particulièrement à la santé des femmes (endométriose, développement de la gynécologie de ville par des sages-femmes, santé sexuelle des femmes…). Elle a participé au développement de la philanthropie dans le secteur de la santé en accélérant le mécénat à l’AP-HP et en développant le fonds de dotation Hospidon au sein du groupe Hospitalier Diaconesses Croix-Saint Simon.

**En Ukraine, le douloureux retour des prisonniers de Russie**

Par Florence Aubenas (Kiev, envoyée spéciale)

Publié le 8 janvier 2024

Reportage

Après cinq mois d’interruption, les échanges ont repris. Depuis le début du conflit, plus de 2 000 militaires ukrainiens, souvent torturés, ont pu revenir chez eux. La Russie détient aussi des milliers de civils qui, hors convention de guerre, figurent au compte-goutte dans les libérations.

Les familles avaient été prévenues, comme à chaque échange de prisonniers de guerre avec la Russie :

« Vous ne reconnaîtrez sans doute pas votre mari ou votre fils. Cachez votre surprise. Ou du moins, essayez. » Souvent blessés, victimes de tortures systématiques, ayant perdu jusqu’à la moitié de leur poids, ce sont des ombres qui leur reviennent après des mois de captivité. Le 3 janvier, 230 Ukrainiens ont été rapatriés contre 248 Russes, l’échange le plus important, en nombre, depuis le début de l’invasion.

« Chaque négociation est unique, secrète. Tous les leviers sont utilisés et je peux juste vous dire que ça n’a jamais rien d’un “gentleman agreement” [accord informel]. Mais cette fois, la situation était vraiment extrême », explique Petro Yatsenko, porte-parole de la coordination ukrainienne pour le traitement des prisonniers de guerre. Alors que des échanges avaient lieu chaque mois en moyenne, le processus était bloqué depuis le 7 août 2023, un délai si long que Kiev a dû construire un deuxième centre de détention militaire, faute de rotation.

L’échec de la contre-offensive ukrainienne, cet été, n’a sans doute pas aidé le pays à accélérer les négociations. « Les pourparlers sont tout à fait différents quand on perd », lâche sans détour Iryna Bogdanova, une responsable des échanges à l’état-major ukrainien. Dans cette guerre hybride, manipulations et coups tordus sont aussi de la partie.

Selon Kiev, Moscou a fait traîner les tractations pour tenter de fracturer la société ukrainienne, jouant sur l’exaspération des familles de prisonniers. Depuis des mois, celles-ci recevaient des appels téléphoniques de leurs proches, détenus en Russie, ânonnant tous le même message, visiblement sous la contrainte : « Allez manifester partout contre le pouvoir, c’est lui qui refuse de nous aider. »

Dossier tenu secret

A Moscou, en revanche, rien ne presse. L’écrasante majorité de ses militaires capturés sont aujourd’hui ceux qu’elle envoie mourir en première ligne : des condamnés de droit commun recrutés contre la promesse d’une grâce, ou des pères de famille surendettés, appâtés par un salaire de soldat. « Pour le Kremlin, ces gens-là ne comptent pas », reprend Petro Yatsenko, de la coordination. Lui aime à se souvenir du « cas Viktor Medvedtchouk », un oligarque ukrainien prorusse, proche du président Vladimir Poutine, arrêté pour haute trahison en avril 2022 et échangé contre 151 militaires ukrainiens à lui tout seul, le 22 septembre 2022.

Il y a les combattants tchétchènes aussi : « Le jackpot quand on en attrape un car on sait que Grozny rachète des prisonniers ukrainiens à Moscou pour échanger les siens au plus vite », continue Petro Yatsenko. En revanche, un commandant russe, qui s’était fait embarquer avec dix de ses hommes lors de la libération de Kherson en novembre 2022, a été rayé de la liste des échanges par Moscou : quand il se fait prendre, un gradé devient un « traître », comme au temps de l’Union soviétique.

En comptant le dernier échange, 2 087 Ukrainiens sont donc revenus chez eux depuis le 24 février 2022, un des rares chiffres accessibles dans ce dossier, maintenu secret par les deux parties. Tous ces prisonniers étaient militaires, sauf vingt-sept civils, soit à peine plus de 1 % du total. Mais dans cette infime exception se cache l’une des tragédies du processus d’échange : les forces russes détiennent aussi des milliers de citoyens.

« Au début de l’invasion, nos ennemis avaient peu de prisonniers militaires par rapport à nous. Leur idée était de prendre des civils pour les utiliser comme monnaie d’échange. Ils ne cachaient pas qu’il leur fallait du chiffre », raconte Maksym Kolesnikov, officier de 46 ans, l’un des premiers Ukrainiens détenus dès mars 2022 et rapatrié un an plus tard. Mais les conventions de Genève interdisent l’échange de civils contre des militaires, seuls ces derniers étant reconnus prisonniers de guerre. Si Moscou refuse de s’inscrire dans ce protocole, Kiev le respecte, y compris pour les visites de la Croix-Rouge internationale dans les lieux de détention. Pas question donc pour l’Ukraine d’inclure des civils dans les négociations, d’autant que le pays n’en détient aucun.

Politique de la terreur

Pourtant, les troupes russes ont continué les arrestations hors du champ de bataille, notamment dans les territoires qu’elles occupent, au nom, cette fois, d’une politique de la terreur contre ceux suspectés d’être trop remuants, associatifs, journalistes, prêtres, élus... Ou tout simplement comme Roman Vuïko, 52 ans, ancien ouvrier dans la banlieue de Kiev, handicapé, qui refusait de laisser sa maison aux soldats russes en avril 2022. Et ça ne s’arrête pas : trente Ukrainiens viennent d’être raflés le 3 janvier. Ils animaient une chaîne pro- ukrainienne sur les réseaux sociaux à Melitopol, ville sous contrôle russe.

Dans les prisons de Moscou, 4 200 civils ont déjà été recensés par le Centre ukrainien pour les libertés civiles, « une quête infinie et épuisante », explique Mikhaïl Savva, expert auprès de cette ONG, lauréate du prix Nobel pour la Paix en 2022. Il faudrait y ajouter plusieurs milliers de personnes englouties dans les oubliettes russes, devenues indétectables dans un système bureaucratique volontairement brouillé, traces effacées par d’incessants transferts entre 150 lieux de détention différents.

Seuls 5 % de ces civils feraient l’objet d’une procédure judiciaire, en général pour préparation d’acte de terrorisme ou espionnage, relève de son côté Volodymyr Zhbankov de Poshuk. Polon (« Recherche. Captivité »), une ONG d’aide aux familles. Verdict le plus courant : quinze ans. Mais pour les 95 % restant, c’est la détention arbitraire, la peine sans fin. « Jour après jour, les gardiens leur répètent : “Personne ne vous cherche, vous êtes oubliés. La seule solution, c’est de collaborer avec nous” », continue l’associatif.

Torture et actes dégradants

En septembre 2023, Alice Jill Edwards, rapporteuse spéciale pour les Nations unies (ONU) sur la torture, déclarait que « ces actes ne semblent ni aléatoires ni fortuits », mais « orchestrés dans une politique d’Etat visant à susciter la peur, à punir, ou pour obtenir informations et aveux ». Une enquête de l’ONU en juin 2023 estimait que 91 % des prisonniers ukrainiens, civils comme militaires, subissaient la torture et des actes dégradants. « Dans les premières semaines, les Russes ont systématiquement recours à des séances utilisant l’électricité, on y passe un par un », reprend l’officier Kolesnikov. Puis, jour après jour, s’installe une monstrueuse routine, des sévices quotidiens dans des cachots surpeuplés. A Briansk, ville frontalière où était détenu Maksym Kolesnikov, la rotation des gardiens se fait tous les mois. « Chaque groupe arrive avec ses propres pratiques », assure le militaire.

Il y a ceux qui lâchent les chiens, ceux qui organisent des bastonnades, qui écrasent les doigts à coups de règles en métal, qui manient les matraques en plastique, et ceux qui interdisent de s’asseoir de 6 heures à 18 heures. Au centre de détention numéro 2 de Simféropol, capitale de la Crimée annexée depuis 2014, les gardiens se servent de taser, ce pistolet paralysant à impulsion électrique, comme d’un jouet. Rien qu’à entendre son crépitement, sentir son odeur, les muscles des détenus se tétanisent, même ceux qui ne reçoivent pas la décharge.

Moscou cache ces détentions « illégales »

Lors du dernier échange, six non-militaires faisaient partie des 230 Ukrainiens rapatriés. « A la fin des tractations, on essaie de dire aux Russes : “allez rajoutez-nous quelques civils” », soupire un négociateur à Kiev. Parfois ça marche, mais c’est d’autant plus difficile que Moscou cache désormais ces détentions, les sachant illégales.

Mikhail Savva, du Centre pour les libertés civiles a fait le calcul : à raison d’une poignée de civils par échange, il faudrait des dizaines d’années pour les libérer. L’ONG s’apprête à lancer une procédure contre la Russie pour « torture » devant les cours internationales. « Nous ne voyons pas d’autre moyen d’en sortir », dit-il.

Ingénieure, 60 ans, Ludmyla Gouseynova est une des très rares à avoir été échangée avec huit autres dans un convoi de cent femmes militaires. C’était le 17 octobre 2022. En les sortant de cellule, on leur avait annoncé leur exécution. « Pas la peine de vous donner à manger, vous allez mourir. » Transférées dans une cave, puis poussées dans un avion à coups de bâton, certaines ne pouvaient plus se lever à l’arrivée. Toutes se sont finalement retrouvées près d’un pont fracassé, sur le front, vers Zaporijia, au sud de l’Ukraine. Elles étaient affamées, en guenilles. On leur a ordonné de se mettre en rang. En face, des hommes attendaient en file. Puis, lentement, les deux colonnes ont avancé l’une vers l’autre. Quand elles se sont croisées, les femmes militaires ont crié : « Gloire à l’Ukraine ».

Ludmyla Huseinova a senti la tête lui tourner : trop d’air pur d’un seul coup, après tant de temps passé dans les geôles, où elle a été détenue et torturée pour une photo du drapeau ukrainien dans son téléphone. Pendant des mois, elle n’avait fait que quelques pas en cellule, alors elle a essayé de se concentrer pour arriver à mettre un pied devant l’autre et atteindre l’autre bout du pont. Soudain, un salut en ukrainien l’a fait sursauter, une main lui a tendu un portable pour appeler son mari. « Tu es libérée ? », lui a-t-il demandé. Elle n’a pas su quoi répondre.

Florence Aubenas

**Immigration : les demandes d’asile à un niveau record en France, derrière l’Allemagne et l’Espagne**

Avec 142 500 démarches, les demandes ont augmenté de 8,6 % en 2023. Cette hausse reste loin de celles observées en Allemagne (+51 %) et en Espagne (+37 %).

Par Julia Pascual

Publié aujourd’hui à 10h00, modifié à 10h03

Temps de Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

La demande d’asile a continué d’augmenter en 2023 pour atteindre 142 500 demandes – dont 124 000 premières demandes –, soit une hausse de 8,6 % sur un an, d’après l’Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Ces données situent la demande à un niveau record en 2023 et confirment une tendance à la hausse de long terme. « A l’échelle mondiale, les déplacements forcés ont atteint des niveaux historiquement élevés, souligne le directeur général de l’Ofpra, Julien Boucher. Il ne faut pas s’étonner que l’Europe ait un écho de cette situation. »

Selon l’ONU, plus de 110 millions de personnes étaient déplacées de force dans le monde, à la mi-2023, notamment du fait de la guerre en Ukraine et des conflits au Soudan, en République démocratique du Congo et en Birmanie, des situations de sécheresse, d’inondations et d’insécurité en Somalie, ou encore de la crise humanitaire prolongée en Afghanistan. Les pays en développement accueillent 75 % de ces réfugiés.

La situation de la France ne traduit donc que très partiellement cette réalité. Car « la hausse de la demande d’asile devrait atteindre de 15 % à 20 % en Europe en 2023 », estime M. Boucher. « Contrairement à d’autres pays, la demande d’asile en France est très dispersée selon les nationalités et cette caractéristique contribue à expliquer pourquoi l’augmentation est significativement inférieure à ce que l’on peut voir à l’échelle européenne », analyse-t-il. Les premiers demandeurs d’asile en France sont les Afghans, avec 17 500 demandes, devant les Bangladais (8 600), les Turcs (8 500), les Congolais (8 000) et les Guinéens (7 000). La Côte d’Ivoire, la Géorgie, la Syrie, le Soudan et l’Ukraine complètent le tableau des dix premiers pays d’origine.

Décisions de protection en hausse

« La France se situe très loin derrière l’Allemagne », relève M. Boucher. En 2023, Berlin a enregistré plus de 350 000 demandes d’asile, soit une hausse de plus de 51 % par rapport à l’année précédente et le niveau le plus élevé depuis 2016, année au cours de laquelle plus de 720 000 demandes avaient été enregistrées. Les premiers demandeurs d’asile en Allemagne sont les Syriens (105 000), alors qu’ils arrivent au huitième rang en France, notamment par le résultat d’opérations de réinstallation en France menées par l’Ofpra depuis des pays comme la Turquie, la Jordanie ou le Liban.

L’Espagne a, pour sa part, enregistré une hausse de 37 % par rapport à 2022 de sa demande d’asile avec plus de 163 000 requérants, ce qui la place au deuxième rang en Europe. Les Vénézuéliens, les Colombiens et les Péruviens représentent à eux seuls près de 80 % des demandeurs.

En France, les décisions de protection sont également en hausse : 33 % des demandeurs ont obtenu une décision favorable de l’Ofpra en 2023 contre 29 % en 2022 et 26 % en 2021. Les niveaux sont disparates selon les origines, avec plus de 69 % de taux de protection des Afghans contre moins de 8 % pour les Bangladais et 17 % pour les Turcs. Au total, quelque 550 000 personnes sont aujourd’hui réfugiées en France.

La montée en régime de l’Ofpra ne se fait toutefois pas sans heurts. Jeudi 18 janvier, les personnels de l’établissement se sont mis en grève pour la quatrième fois depuis la fin d’octobre 2023 pour dénoncer à la fois la loi sur l’immigration adoptée le 19 décembre 2023, qui modifie, entre autres, les procédures d’asile en généralisant, par exemple, le juge unique au détriment de formations collégiales au sein de la Cour nationale du droit d’asile, et leurs conditions de travail. Les syndicats CGT et ASYL s’opposent en interne à une « politique du chiffre fondée sur des objectifs irréalistes et des cadences excessives ».

Parcours d’intégration entravé

Actuellement, l’Ofpra instruit une demande en un peu plus de quatre mois, un niveau « historiquement bas », précise M. Boucher. « Il y a une obsession de réduction des délais d’instruction des demandes d’asile, considère Anouk Lerais, cosecrétaire générale de la CGT-Ofpra. L’objectif fixé aux officiers de protection est de rendre 367 décisions par an, alors que notre travail s’est complexifié, notamment sur la prise en compte des vulnérabilités ou des menaces à l’ordre public. »

La montée en cadence de l’instruction a en outre des conséquences sur les services en aval. Ainsi, le service chargé de la délivrance des actes d’état civil (actes de naissance des réfugiés, actes de mariage, livrets de famille…) accuse des délais « excessifs », reconnaît la direction de l’Ofpra. Fin 2023, 58 000 personnes attendaient l’établissement de leurs premiers actes d’état civil.

Il faut en moyenne près d’un an à une personne qui a obtenu l’asile pour obtenir son nouvel état civil, ce qui peut entraver d’autant son parcours d’intégration. « On a des clients qui obtiennent leurs documents en six mois et d’autres qui attendent deux ans, témoigne Férielle Kati, une avocate spécialisée dans le droit d’asile. Cela freine l’obtention en préfecture d’un titre de séjour définitif, ce qui a des conséquences sur la possibilité d’être employé mais aussi de faire un stage professionnel, de s’inscrire au permis de conduire ou encore de demander des prestations sociales. »

Plusieurs associations, dont la Cimade et la Ligue des droits de l’homme, ont déposé un recours, le 8 janvier, devant la justice administrative pour contraindre l’Ofpra à prendre des mesures en vue de réduire ces délais à deux mois. Une audience devrait se tenir, le 26 janvier, devant le tribunal de Melun.

Julia Pascual